



RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Ville

Conseil municipal
Séance du 9 février 2022

I. Table des matières

I. Cadre légal et réglementaire	3
II. Contexte général.....	4
III. Eléments financiers au niveau national	6
IV. Orientations budgétaires de la commune	8
A. Section de Fonctionnement :	8
1.Recettes de fonctionnement :	8
2.Dépenses de fonctionnement :.....	13
B. Epargne brute :	21
C. Gestion de la dette :.....	23
D. Section d'Investissement :	24
1.Recettes d'investissement :	24
2.Dépenses d'investissement :.....	25
E. Prospective et principaux projets d'investissement 2022 :	27

I. Cadre légal et réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants (article L 2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) réalisé à cette occasion doit présenter :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en investissement et en fonctionnement et notamment les hypothèses en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure de la dette et les perspectives d'emprunt ;
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel ;
- Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au conseil municipal d'échanger sur les orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à une délibération du Conseil municipal. Il est transmis au représentant de l'Etat, publié, et envoyé au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

II. Contexte général

• Niveau mondial

La crise sanitaire mondiale qui a débuté fin de l'année 2019 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières.

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques :

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

Des politiques budgétaire et monétaire sans précédents :

Les plans de soutien budgétaire massifs ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise économique a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie. Suite aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

• Niveau européen :

En 2020, l'Europe a mis en place un plan d'urgence de 540 milliards d'euros. Ce plan comprend une enveloppe de 200 milliards d'euros accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises, la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales comme le chômage partiel et il octroi aux pays les plus touchés par le virus des lignes de crédit préventives via le Mécanisme européen de stabilité (MES) dans la limite de 240 milliards d'euros.

Initié en 2020, le plan de relance NextGenerationEU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan d'un montant total de 750 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente »

Une décision du Conseil en date du 14 décembre 2020 autorise la Commission européenne à emprunter 750 milliards d'euros sur les marchés de capitaux. 390 milliards d'euros seront distribués sous forme d'aides aux États membres, et 360 milliards leur seront prêtés et devront donc être remboursés.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

• Niveau national :

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Le plan France Relance (Septembre 2020) de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards.

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du deuxième trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril.

En 2021, le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%.

Onde de choc amortie sur le marché du travail : Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé.

Des entreprises qui se portent bien : Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises.

Une inflation transitoire qui se prolonge : L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines.

Sources : INSEE, La Caisse d'épargne

III. Éléments financiers au niveau national

Principales données financières 2022

Contexte macro-économique	
Croissance France	4,0 %
Croissance Zone €	4,4 %
Inflation	1,5 %
Administrations publiques	
Croissance en volume de la dépense publique	-3,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,8 %
Dette publique (% du PIB)	114,0 %
Collectivités locales	
Transferts financiers de l'État	105 518 millions €
dont concours financiers de l'État	52 735 millions €
dont DGF	26 786 millions €



Sources : Finance Active, La Caisse d'épargne

La loi de Finances 2022 est un document de fin de cycle de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Dotations :

Les transferts financiers de l'Etat sont prévus à hauteur de 105.5 milliards €, soit +2% (+1.3Mds €) par rapport à 2021.

Les concours financiers s'élèveront à 52.7 milliards €. La DGF est stabilisée à 26,786 milliards €. Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est prévu en baisse de 46 millions d'euros.

Le montant des dotations de soutien à l'investissement pour les EPCI et les communes s'élève à 2.1 milliards €, dont :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €

Hausse de la péréquation verticale : La péréquation verticale augmente de 230 millions € en 2022

<i>En millions €</i>	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

IV. Orientations budgétaires de la commune

Le budget 2022 s'inscrit dans le cadre d'une vision pluriannuelle que sont la prospective financière jusqu'en 2026 et la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements), initiées en 2021.

Après deux années 2020 et 2021 très impactées par la crise sanitaire, le budget 2022 sera établi sur la base d'une année de gestion normale.

Malgré les augmentations de nos contrats pluriannuels indexés (marchés de travaux, d'énergie...), la commune maintient un niveau de maîtrise de ses dépenses conformes aux objectifs de sa prospective.

Des mesures de gestion sont poursuivies (négociation, rationalisation des achats, mutualisation des moyens disponibles...) afin d'atteindre ces objectifs.

En matière d'investissement, le BP2022 s'inscrit dans la PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) 2021-2026 qui prévoit un niveau d'investissement aux alentours de 20 M€.

Le budget 2022 sera construit avec une reprise anticipée du résultat, en fonction du délai de retour de la Trésorerie concernant le compte de gestion, ceci afin de pouvoir valider le compte administratif.

A. Section de Fonctionnement :

1. Recettes de fonctionnement :

Les premières estimations concernant 2021 laissent entrevoir une augmentation d'environ 9 % des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux prévisions. Les recettes tarifaires (chapitre 70) restent néanmoins impactées par la crise sanitaire et sont en deçà des prévisions budgétaires.

chapitres	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
013 - Atténuations de charges	150 000 €	243 133 €	200 000 €	202 340 €	101%	83%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 339 833 €	1 049 724 €	1 391 669 €	1 243 697 €	89%	118%
73 - Impôts et taxes	6 685 977 €	6 953 816 €	7 369 206 €	8 106 015 €	110%	117%
74 - Dotations et participations	2 028 726 €	1 999 819 €	1 988 096 €	2 030 298 €	102%	102%
75 - Autres produits de gestion courante	416 912 €	322 048 €	381 500 €	419 118 €	110%	130%
76 - Produits financiers	- €	15 €	- €	415 €		2763%
77 - Produits exceptionnels	25 000 €	136 977 €	11 000 €	396 147 €	3601%	289%
Total recettes réelles de fonctionnement	10 646 448 €	10 705 533 €	11 341 471 €	12 398 030 €	109%	116%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 €	135 €	4 400 €	1 500 €	34%	1107%
Total général	10 648 448 €	10 705 668 €	11 345 871 €	12 399 530 €	109%	116%

Clé de lecture :

Les colonnes « voté » correspondent aux montants cumulés votés au cours de l'année (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives).

La colonne « CA 2020 » indique le résultat consolidé du compte administratif 2020.

La colonne « Estimation CA 2021 » indique le résultat prévisionnel du compte administratif 2021. Ces montants sont susceptibles d'évoluer puisque les opérations de clôture ne sont pas encore terminées.

- **Chapitre 013 — Atténuations de charges** concerne les remboursements de charges de personnel (indemnités journalières). Le montant voté est toujours prévisionnel puisqu'il dépend du nombre de congés maladie des agents. Le montant est conforme aux prévisions.

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine :**

- **Rétrospective 2021 :**

Le chapitre 70 devrait finir en baisse de 11% par rapport aux crédits 2021 mais en hausse de +18% par rapport à 2020.

Les postes liés à la facturation de l'occupation du domaine public ainsi que ceux liés aux activités de restauration scolaire, aux activités périscolaires et culturelles sont restés impactés en 2021 par la crise sanitaire.

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
Prestations de services (culture, scolaire, périscolaire...)	553 266 €	460 436 €	657 450 €	569 230 €	87%	124%
DSP Stationnement	519 648 €	336 058 €	350 000 €	375 832 €	107%	112%
Facturation de personnel mis à disposition	117 955 €	168 955 €	197 955 €	186 399 €	94%	110%
Occupation Domaine public	103 764 €	62 344 €	150 000 €	75 503 €	50%	121%
Divers	33 200 €	13 247 €	24 264 €	25 147 €	104%	190%
Cimetière	12 000 €	8 684 €	12 000 €	11 586 €	97%	133%
Total général	1 339 833 €	1 049 724 €	1 391 669 €	1 243 697 €	89%	118%

- **Prévisionnel 2022 :**

Les recettes du chapitre 70 seront stables par rapport au BP2021 soit aux alentours de 1,3 million €.

➤ **Chapitre 73 – Impôts et taxes :**

○ **Rétrospective 2021 :**

Le chapitre 73 – Impôts et taxes est en augmentation de + 10 % par rapport aux crédits ouverts 2021. Principal poste de recettes, les impôts et taxes représentent 65% des recettes réelles de fonctionnement.

73 - Impôts et taxes	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
7311 - Impôts directs locaux	5 421 746 €	5 438 268 €	5 978 328 €	6 277 954 €	105%	115%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	- €	17 895 €	- €	10 929 €		61%
73211 - Attribution de compensation	450 541 €	450 541 €	450 541 €	450 541 €	100%	100%
73212 -Dotation de solidarité communautaire	216 500 €	306 543 €	216 500 €	216 383 €	100%	71%
73221 - FNGIR	120 000 €	119 837 €	119 837 €	119 837 €	100%	100%
73222 - FSRIF	- €	- €	- €	174 879 €		
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	215 000 €	227 607 €	225 000 €	233 682 €	104%	103%
7353 - Redevance des mines	4 000 €	3 755 €	4 000 €	3 375 €	84%	90%
7368 - Taxes locales sur la publicité extérieure	15 000 €	- €	- €	14 351 €		
7381 - Taxes additionnelles aux droits de mutation	243 190 €	389 370 €	375 000 €	604 084 €	161%	155%
Total général	6 685 977 €	6 953 816 €	7 369 206 €	8 106 015 €	110%	117%

Les impôts directs locaux ont été perçus conformément l'état 1259 (qui notifie le niveau des taxes directes locales).

Rappel : L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Cet article précise que cette suppression progressive mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023 s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les taux moyens par strate ne sont pas encore publiés pour 2021. Les seuls chiffres connus sont ceux des départements.

Taux votés 2021	Arpajon	Moyenne Département de l'Essonne *
TFB	35,11%	36,90%
TFNB	47,78%	68,48%

*Source Finance Active

En 2021, la commune est éligible au **FSRIF** (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) pour un montant de 174 879€. En 2020, la commune n'étant pas éligible, cette somme n'avait pas été prévue au budget 2021.

Trois critères sont pris en compte dans le calcul du FSRIF :

- Le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant régional et celui de la commune
- Le rapport entre la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune et la proportion moyenne régionale de logements sociaux dans le parc de logements calculée sur le périmètre des communes franciliennes de 5 000 habitants et plus

- Le rapport entre le revenu moyen par habitant régional et le revenu par habitant de la commune.

A noter une très forte augmentation de **la taxe additionnelle aux droits de mutation** qui passent de 389K€ en 2020 à 604K€ en 2021. Cette augmentation est en corrélation avec un marché immobilier très actif en 2021.

○ **Prévisionnel 2022 :**

Les impôts directs ont été calculés sur la base d'une augmentation des bases de 3.4%. Ils seront ajustés conformément à l'état 1259, soit directement au niveau du budget 2022 si les informations sont disponibles à ce moment-là, soit lors d'une DM.

Il n'y a pas de nouvelles augmentations à la fois de la TFB et aussi de la TFPB.

De plus, considérant l'éligibilité au FSRIF en 2021, le budget 2022 comprendra au moins la moitié de la somme perçue en 2021, correspondant à la garantie de sortie si la commune n'est plus éligible en 2022.

Par prudence, la taxe additionnelle aux droits de mutation est budgétée à hauteur de 375K€

➤ **Chapitre 74 – Dotation est participation :**

○ **Rétrospective 2021 :**

Les dotations et participations sont en hausse de 2% par rapport à 2020 et 3% par rapport aux crédits ouverts en 2021.

74 - Dotations et participations	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
7411 - Dotation forfaitaire	1 217 032 €	1 217 032 €	1 183 201 €	1 238 829 €	105%	102%
7412 - DSU	152 320 €	152 322 €	159 790 €	160 660 €	101%	105%
7461 - DGD - documentation urbanisme	2 800 €	- €	- €	1 292 €		
7471 - Etat	13 145 €	2 098 €	43 000 €	98 919 €	230%	4715%
7473 - Départements	15 500 €	16 000 €	16 000 €	17 251 €	108%	108%
7478 - CAF	218 000 €	187 859 €	164 600 €	273 488 €	166%	146%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	- €	659 €	- €	- €		0%
748313- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	50 000 €	53 540 €	53 540 €	53 540 €	100%	100%
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	145 000 €	145 036 €	180 000 €	145 320 €	81%	100%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	11 721 €	11 721 €	10 000 €	21 965 €	220%	187%
74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	191 208 €	191 208 €	165 000 €	- €	0%	0%
7484 - Dotation de recensement	2 000 €	- €	- €	- €		
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	10 000 €	20 710 €	4 965 €	17 160 €	346%	83%
7488 - Autres attributions et participations	- €	1 634 €	- €	1 875 €		115%
	2 028 726 €	1 999 819 €	1 980 096 €	2 030 298 €	103%	102%

Dans le compte 7471, nous retrouvons les subventions de l'Etat liées aux Covid. Concernant le remboursement des frais de personnel du centre de vaccination, seule la période janvier – aout a été payée par l'Etat. Les demandes concernant septembre-décembre sont en cours de traitement.

- **Prévisionnel 2022 :**

Le BP 2022 est actuellement valorisé à 1.8 M€ pour le chapitre 74 avec comme hypothèse une stabilité de la DGF.

Les subventions de la CAF estimées à 280 K€ intégreront une subvention de 68K€ pour le 29-31.

Les enveloppes de dotations de péréquation telles que la DSU étant renouvelées, le budget 2022 inclura une enveloppe équivalente à 2021.

Par contre en application de la loi de finances pour 2022, une augmentation de l'écrêtement de la DGF est à anticiper.

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels :** Il a été réalisé 396 K€ de recettes exceptionnelles dont 243K€ liés aux droits d'entrée DSP Stationnement qui correspondent à une recette ponctuelle (Refacturation de dépenses engagées par la ville pour le compte de Transdev Park (Délégataire de service public relatif au stationnement)).

2. Dépenses de fonctionnement :

L'année 2021 reste impactée par la crise sanitaire mais dans de moindres mesures par rapport à 2020.

L'estimation des dépenses réelles de fonctionnement 2021 laisse apparaître une baisse de 9 % par rapport aux crédits votés 2021.

Certains événements comme la foire aux haricots, les activités de fin d'année ont été réduits rapport aux années précédentes, voir annulés eu égard à la situation Covid.

Chapitres	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
011 - Charges à caractère général	3 704 627 €	2 898 404 €	3 555 972 €	2 969 424 €	84%	102%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 571 481 €	6 013 102 €	6 456 332 €	6 217 698 €	96%	103%
65 - Autres charges de gestion courante	539 714 €	493 199 €	527 844 €	452 509 €	86%	92%
66 - Charges financières	45 100 €	44 618 €	45 205 €	43 886 €	97%	98%
67 - Charges exceptionnelles	419 649 €	309 898 €	369 081 €	303 117 €	82%	98%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	- €	22 965 €	22 965 €	100%	
022 - Dépenses imprévues	50 000 €	- €	- €	- €		
Total Dépenses réelles de fonctionnement	11 330 571 €	9 759 221 €	10 977 399 €	10 009 599 €	91%	103%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	563 406 €	- €	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	647 989 €	583 348 €	688 182 €	511 964 €	74%	88%
Total Dépenses de fonctionnement	11 978 561 €	10 342 569 €	12 228 987 €	10 521 564 €	86%	102%

➤ Chapitre 011 - Charges à caractère général

○ Rétrospective 2021 :

Le montant des charges à caractère général de 2021 est estimé à 2 969 K€ soit une baisse de 16% par rapport aux prévisions.

Le chapitre 011 est celui qui est le plus sensible à la situation sanitaire.

L'impact sur 2021 est certes moindre mais on n'a pas un niveau de dépenses 'Traditionnel'. Un certain nombre de manifestations et événements n'ont pas eu lieu ou était réduits comme la foire au haricots, le banquet du 14 juillet, les sorties seniors, la soirée de fin d'année du personnel.

Chapitre 011	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
60 - Achats et variation des stocks	1 236 267 €	1 078 262 €	1 262 518 €	1 098 188 €	87%	102%
61 - Services extérieurs	1 333 119 €	979 429 €	1 137 704 €	905 185 €	80%	92%
62 - Autres services extérieurs	1 021 911 €	760 526 €	1 044 150 €	875 039 €	84%	115%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	113 330 €	80 187 €	111 600 €	91 013 €	82%	114%
Total général	3 704 627 €	2 898 404 €	3 555 972 €	2 969 424 €	84%	102%

- **Prévisionnel 2022 : Objectif 3 515 000 €**

Afin de maîtriser les dépenses de la commune, il a été demandé aux services de proposer un budget 2022 avec un effort de -5% sur le chapitre 011 par rapport au BP2021. Cet objectif a été atteint voir dépassé sur la plupart des services sur les dépenses courantes. Néanmoins certaines dépenses nouvelles ou à caractère exceptionnel n'ont pas pu être absorbées par rapport à cet objectif. C'est le cas par exemple du service Etat civil qui doit supporter des coûts exceptionnels en année d'élections, celui de l'urbanisme dans le cadre de la convention signée avec la CDEA pour l'instruction des permis de construire, celui de la maison du commerce qui inscrit dans son budget l'indemnisation des commerçants suite aux travaux du centre-ville ou celui du scolaire qui prévoit la réalisation d'un projet éducatif.

➤ **Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés :**

○ **Rétrospective 2021 :**

Les charges de personnel initialement budgétées pour 6 300€ ont fait l'objet au cours de 2021 d'une décision modificative de 156K€ dont 106K€ pour le centre de vaccination contre la COVID 19 qui a engendré des coûts de personnels non prévus au BP 2021. A noter que l'ensemble des coûts de personnel du centre de vaccination seront remboursés par l'Etat.

Chapitre 012	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
64 - Charges de personnel	6 359 836 €	5 856 053 €	6 262 775 €	6 066 079 €	97%	104%
62 - Autres services extérieurs	38 755 €	20 377 €	29 488 €	3 307 €	11%	16%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	172 890 €	136 673 €	164 069 €	148 311 €	90%	109%
Total général	6 571 481 €	6 013 102 €	6 456 332 €	6 217 698 €	96%	103%

○ **Prévisionnel 2022 : Objectif 6 525 000 €**

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement. La préparation du budget 2022 tient compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés aux projets menés par la Ville.

➤ **Données liées aux Ressources Humaines :**

L'évolution des postes selon le tableau des effectifs annexé aux comptes administratifs

	2019			2020			2021		
	postes pourvus	dont TNC	ETP	postes pourvus	dont TNC	ETP	postes pourvus	dont TNC	ETP
Emploi fonctionnels	1	0	1	2	0	2	3	0	3
Filière Administrative	35	1	33,26	35	1	33,9	35	1	34,1
Filière Technique	67	3	63,61	67	3	63,61	69	3	64,92
Filière Médico-Sociale	5	0	5	6	0	5,8	4	0	4
Filière Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière Sportive	1	0	1	1	0	1	2	0	2
Filière Culturelle	8	1	7,35	7	0	6,35	4	0	4
Filière Police	3	0	3	3	0	3	4	0	4
Filière Animation	52	27	37,17	50	28	35,56	50	26	33,87
TOTAL	172	32	151,39	171	32	151,22	171	30	149,89

CATEGORIE \ ANNEE	2019	2020	2021
A	6	6	8
B	17	15	13
C	149	150	150
Total	172	171	171

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale en effectif est maintenue.

Compte tenu des emplois à temps non complet et de la gestion fine des temps de travail des agents concernés, le volume du personnel évalué reste stable entre 2020 et 2021. Chaque départ en retraite ou mutation est réétudié dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs afin de corrélérer au mieux les orientations du service public et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Les avantages en nature

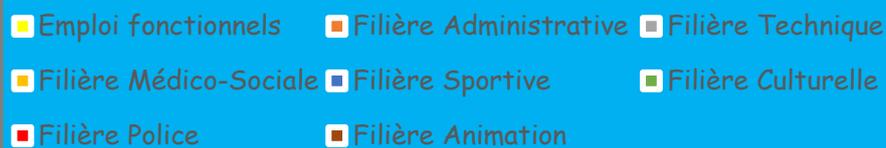
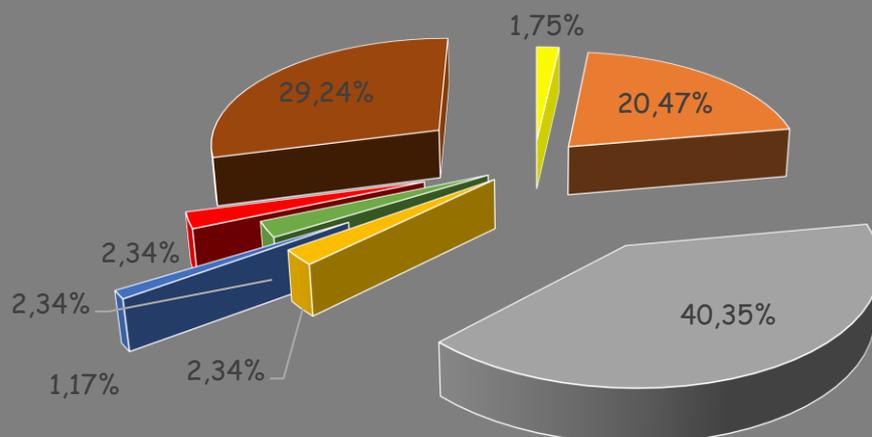
En matière d'avantages en nature, deux agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service ; il s'agit des postes de gardiens de l'espace Concorde et de l'Espace sportif Emile Manuel. Le Conseil municipal fixe par délibération la liste des emplois qui justifient l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service (NAS) ou par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA).

	2019		2020		2021	
	NB AGENT	MONTANT	NB AGENT	MONTANT	NB AGENT	MONTANT
Logement titulaire	2	4 295,13 €	2	3 216,36 €	2	4 031,58 €

Evolution de la répartition des effectifs par filière

La répartition par filière reste toujours stable d'année en année et reflète l'orientation des politiques publiques de la ville d'Arpajon. Les plus représentatives en 2021 sont de nouveau celles des services techniques avec 40,35% des effectifs, l'animation avec 29,24% et l'administrative avec 20,47%. (En 2020 pour rappel 39% des effectifs aux services techniques, l'animation avec 29% et l'administratif avec 20%).

2021 - POSTES POURVUS



La répartition « Femmes/Hommes » par Filière 2020/2021

FILIERE/SEXE	2020		2021	
	F	H	F	H
Emploi fonctionnels	2	0	3	0
Filière Administrative	33	2	33	2
Filière Technique	32	35	34	35
Filière Médico-Sociale	6	0	4	0
Filière Sportive	0	1	1	1
Filière Culturelle	7	0	4	0
Filière Police	1	2	1	3
Filière Animation	40	10	39	11
TOTAL	121	50	119	52
	171		171	

Les évolutions de l'année 2021

- La réorganisation de la direction des services techniques et la création du pôle Espace Public (fusion des services espaces verts et voirie) et d'un poste de responsable maintenance espace public pour coordonner ce nouveau secteur dans le cadre des projets de la ville en la matière.
- La mise en place d'un centre de vaccination au sein de l'espace concorde pour répondre au plus vite et au plus juste aux besoins nationaux dans le cadre de la crise sanitaire et en lien avec l'ARS. Ce dispositif a nécessité un travail de collaboration et coopération inter-communales et aussi pour la ville le recrutement d'un pool complet (1 superviseur et jusqu'à 4 agents d'accueil/secrétaire par mois d'ouverture) qui n'était pas prévu au budget 2021 mais que nous avons pu porter par une gestion rigoureuse de notre masse salariale avant participation financière de l'ARS.
- Le recrutement d'une nouvelle DGA des services à la population qui est arrivée au 1^{er} septembre 2021 (Elargissement du poste à l'ensemble des services directs aux usagers)
- L'arrivée d'une nouvelle directrice de l'action sociale en juin 2021 suite au départ de notre ancienne directrice
- La création et le recrutement d'un poste de chargée de mission Finances pour renforcer la mission finances (avec une arrivée effective au 1^{er} septembre 2021) conjointement à une assistance de la mission Finances du CIG Versailles de fin décembre 2020 à fin décembre 2021
- A effectifs constants, la création d'un poste de responsable affaires générales et juridiques pour appuyer la direction générale sur le dispositif de gestion des conseils municipaux ainsi que l'ensemble des services sur des questions techniques plus pointues
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 qui a impacté la masse salariale sur les catégories C
- Un nouveau dispositif de rémunération validé dans le cadre de la réorganisation des services techniques pour permettre l'entretien de l'espace public le dimanche et une mise à jour de la rémunération du dispositif des astreintes techniques
- Une extension du dispositif d'accès à l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les agents pour faire concorder avec l'attribution du 13^e mois

Les perspectives pour 2022

La Ville est engagée de manière permanente dans une démarche d'optimisation des dépenses de personnel en affinant les besoins des différents services, en s'inscrivant dans une démarche volontaire de mutualisation avec d'autres communes ou cœur d'Essonne agglomération et en favorisant la mobilité interne lorsque des recrutements doivent être réalisés. Le plan de formation de la collectivité permet le renforcement des compétences des agents et la poursuite de l'adaptation des services publics aux évolutions sociétales (accompagnement managérial,

développement numérique, prévention...) et fera l'objet d'un nouveau plan triennal présenté en 2022 comprenant le travail à la fois sur le renforcement des compétences mais sur des axes comme la laïcité, l'égalité Femmes/Hommes notamment.

Pour l'année 2022, il conviendra également de prendre en compte :

- Le gel du point d'indice maintenu sur 2022
- Le GVT
- Le recrutement d'un(e) chargé(e) de projet action cœur de ville dans le cadre d'un contrat de projet. Ce poste est subventionné par l'Etat.
- Le recrutement d'une ATSEM au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre des besoins liés aux évolutions des effectifs de classe
- Le recrutement d'un référent famille au sein de notre centre social agréé CAF. Ce poste est subventionné par la CAF.
- Les besoins de postes en renfort sur l'ensemble des services dans le cadre des effets de la Covid
- La tenue des bureaux de vote dans le cadre des élections nationales en 2022
- Les revalorisations indiciaires liées à l'augmentation du SMIC et par effet « boule de neige » de rééchelonnements indiciaires des grilles des catégories C qui auront lieu en 2022
- L'obligation réglementaire de mise en place d'une prime « télétravail » annuelle et de la prime d'inflation
- La réorganisation de la direction de l'action sociale avec création d'un poste de manager de l'habitat
- La poursuite du dispositif de validation des services avec les dossiers encore à l'étude via la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).
- Le nouveau protocole du temps de travail avec maintien du système des 39h, 35h et annualisation avec une dotation en congés et ARTT différentes :
- Ce nouveau protocole prend effet au 1^{er} janvier 2022. L'ensemble des agents travaillant à temps plein réalisent 1607 heures avec des cycles et organisations qui diffèrent selon les métiers et nécessités de services.

Durée hebdomadaire	Congés annuels	Nombre de jours RTT	Après déduction de la journée de solidarité	Total jours de repos
39 heures	25 jours	23 jours	22 jours	47 jours
35 heures	25 jours	0 jour	La journée de solidarité est due par l'agent	25 jours

➤ **Chapitre 65- Autres charges de gestion :**

○ **Rétrospective 2021 :**

En 2021, le chapitre 65 est en baisse par rapport à 2020 et se réalise à hauteur de 86% des crédits votés en 2021.

Les subventions aux associations initialement prévues à hauteur de 104K€ ont été accordées pour 67K€.

La subvention versée à l'école Jeanne d'Arc est de 51K€.

Les subventions versées par la Ville au CCAS et à la Caisse des Ecoles sont respectivement de 120K€ et 6K€.

Chapitre 65	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
Elus	198 003 €	183 435 €	194 700 €	187 193 €	96%	102%
Subventions CCAS	130 775 €	120 313 €	120 313 €	120 313 €	100%	100%
Subventions aux associations	95 850 €	89 319 €	103 850 €	67 290 €	65%	75%
Contingents et cotisations	86 200 €	70 791 €	87 846 €	58 347 €	66%	82%
Non valeurs et créances éteintes	19 653 €	9 644 €	15 000 €	13 232 €	88%	137%
Subventions CDE	9 234 €	6 135 €	6 135 €	6 135 €	100%	100%
Total général	539 714 €	479 638 €	527 844 €	452 509 €	86%	94%

○ **Prévisionnel 2022 :**

Le montant du chapitre 65 prévu en 2022 (453K€) sera être stable par rapport à 2021.

Les subventions aux associations seront budgétées pour 108 850€.

La subvention au CCAS sera de 100K€ et celle de la Caisse des Ecoles de 18K€. La subvention du CCAS est inférieures à celle de l'an passé car les premières prévisions du compte Administratif 2021 laisse entrevoir un résultat positif sur 2021.

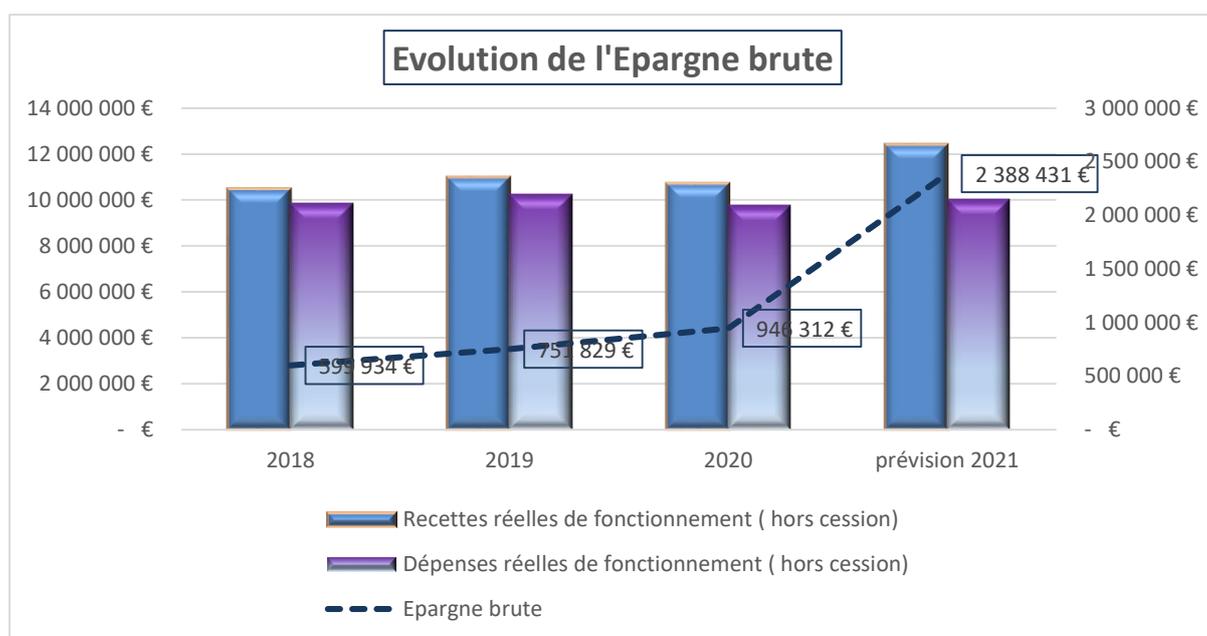
B. Epargne brute :

L'épargne brute de la commune correspond à la différence entre ses recettes réelles et ses dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette.

Elle correspond à la capacité de la commune à financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

○ Rétrospective 2021 :

	2018	2019	2020	prévision 2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	10 467 359 €	10 986 864 €	10 705 533 €	12 398 030 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors cession)	9 867 425 €	10 235 035 €	9 759 221 €	10 009 599 €
Epargne brute	599 934 €	751 829 €	946 312 €	2 388 431 €
Taux Epargne Brute	6%	7%	9%	19%
Remboursement du capital de la dette	266 667 €	266 667 €	266 667 €	282 667 €
Epargne nette	333 267 €	485 162 €	679 645 €	2 105 764 €



L'épargne brute de 2021 augmente très fortement entre 2020 et 2021. Il s'agit d'un résultat provisoire dans la mesure où la clôture n'est pas terminée et qu'il y a encore des rattachements de charges à réaliser comme par exemple les fluides 2021 pour lesquels on n'a pas encore la facture.

L'épargne brute de 2021 intègre des éléments exceptionnels et ponctuels qui justifient cette augmentation entre 2020 et 2021. A noter, l'augmentation des droits de mutation (+215K€) et des impôts directs (651K€), l'éligibilité nouvelle au FSRIF en 2021(+175K€), les subventions COVID (100K€) ...

- **Prévisionnel 2022** : L'épargne brute du BP2022 est prévue à 555K€. Compte tenu du remboursement de la dette de 331K€ en 2022, l'épargne nette dégagée au BP2022 sera de 224K€. Par principe, il n'est pas budgété d'éléments exceptionnels. Le niveau des droits de mutation sont par exemple budgétés à hauteur de 375K€.

C. Gestion de la dette :

La commune compte actuellement 3 emprunts pour un montant initial de 5.6M€.

- Emprunt contracté au Crédit Agricole en 2010 pour 2 millions € à un taux fixe de 2.7%, extinction prévue en 2025.
- Emprunt contracté à la Caisse d'Épargne en 2014 pour 2 millions € à un taux fixe de 1.93%, extinction prévue en 2029.
- Emprunt contracté à la Caisse d'Épargne en 2021 pour 1.6 millions € à un taux fixe de 0.97%, extinction prévue en 2046.

Le taux moyen des emprunts est de 1.6%.

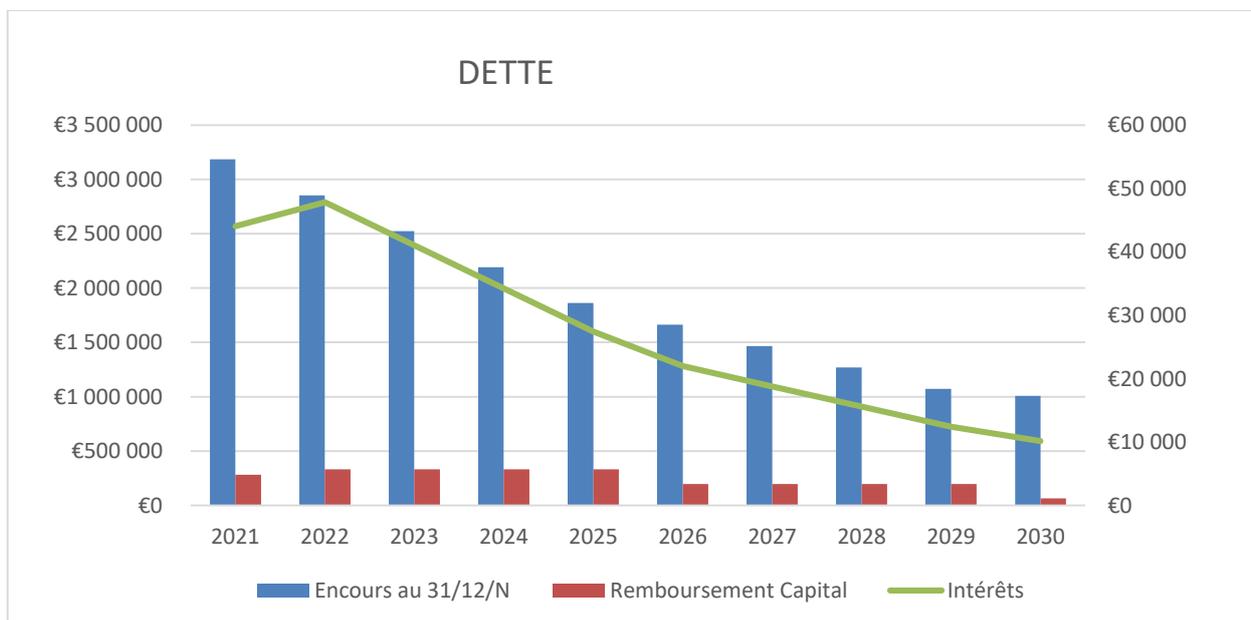
La durée de vie résiduelle est de 15 ans et 5 mois.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe et classés en catégorie A, à savoir sans risque.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 3 184K€. Compte tenu d'une annuité de remboursement de 331 K€, l'encours de la dette sera de 2 853 K€ au 31 décembre 2022.

Sur la base des emprunts contractés actuellement, le profil d'extinction jusqu'en 2030 est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Encours au 31/12/N	3 184 000 €	2 853 334 €	2 522 667 €	2 192 000 €	1 861 333 €	1 664 000 €	1 466 667 €	1 269 334 €	1 072 000 €	1 008 000 €
Remboursement Capital	282 667 €	330 667 €	330 667 €	330 667 €	330 667 €	197 333 €	197 333 €	197 333 €	197 334 €	64 000 €
Intérêts	44 061 €	47 804 €	41 010 €	34 215 €	27 421 €	21 977 €	18 783 €	15 589 €	12 395 €	10 166 €



D. Section d'Investissement :

1. Recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 088 000 €	- €	845 000 €	- €	0%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 622 948 €	164 919 €	1 440 963 €	1 930 841 €	134%	1171%
13 - Subventions d'investissement	1 462 987 €	831 529 €	3 468 553 €	2 451 311 €	71%	295%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	702 €	1 600 000 €	1 600 351 €	100%	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	60 446 €		
27 - Autres immobilisations financières	80 000 €	- €	80 000 €	- €	0%	
4582 - Opérations sous mandat	756 000 €	- €	3 306 736 €	530 700 €	16%	
Recettes réelles d'investissement	5 009 935 €	997 150 €	10 741 251 €	6 573 648 €	61%	659%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	647 989 €	583 348 €	688 182 €	511 964 €	74%	88%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	530 000 €	268 488 €	51%	
	5 657 925 €	1 580 498 €	11 959 433 €	7 354 100 €	61%	465%

La vente immobilière prévue en 2021 pour un montant de 845 000€ n'a pas pu avoir lieu. La promesse de vente est reculée en novembre 2022.

Il y a eu un rattrapage du FCTVA de 2018 et 2019.

2. Dépenses d'investissement :

Le taux de réalisation de dépenses réelles d'investissement est de 45%.

Les reports (ou restes à réaliser) 2021, qui apparaîtront donc au compte administratif 2021 et au budget primitif 2022, font encore l'objet d'un recensement et seront présentés ultérieurement. Leur montant est estimé à 5.3M €.

Les opérations d'ordre comprennent les dotations aux amortissements et les reprises de subventions.

Dépenses d'investissement	Voté 2020	CA 2020	Voté 2021	Estimation CA 2021	CA 2021/Voté2021	CA 2021/CA2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 060 €	4 060 €	116 311 €	99 384 €	85%	2448%
16 - Emprunts et dettes assimilées	268 667 €	267 018 €	284 667 €	282 667 €	99%	106%
20 - Immobilisations incorporelles	187 999 €	103 364 €	460 480 €	111 695 €	24%	108%
204 - Subventions d'équipement versées	100 000 €	- €	200 000 €	- €	0%	
21 - Immobilisations corporelles	855 939 €	560 631 €	1 860 701 €	618 820 €	33%	110%
23 - Immobilisations en cours	3 330 311 €	1 301 770 €	7 203 616 €	3 543 649 €	49%	272%
27 - Autres immobilisations financières	80 000 €	- €	525 593 €	445 593 €	85%	
4581 - Opérations sous mandat	756 000 €	11 404 €	2 157 879 €	680 352 €	32%	5966%
Dépenses réelles d'investissement	5 582 976 €	2 248 247 €	12 809 247 €	5 782 160 €	45%	257%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 €	135 €	4 400 €	1 500 €	34%	1107%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	530 000 €	268 488 €	51%	
	5 584 976 €	2 248 383 €	13 343 647 €	6 052 148 €	45%	269%

- **10 – Dotations, fonds de réserves et divers :** En 2021, il a été procédé, à la demande de la Trésorerie, au remboursement de 99 384€ d'indus de taxe d'aménagement correspondant à des sommes perçues et qui ont fait l'objet de rectification (ex : Permis de construire annulés).
- **16 - Emprunts et dettes assimilées :** Ce chapitre représente le paiement du capital des emprunts. Il est conforme aux prévisions.
- **204 – Subvention d'équipement versée :** 200 000 € ont été budgétés et engagés au titre de la subvention faite par la ville au cinéma. On retrouvera cette somme dans les reports.
- **27 – Autres immobilisations financières :** Correspond au 1^{er} acompte de 445 593€ pour 2021 de la ZAC des Bellevues.

Pour rappel, l'avenant n°1 de la convention quadripartite CDEA/ARPAJON/OLLAINVILLE/LA SORGEM a modifié les montants de participations des communes, en les faisant passer de 3 835 680 € TTC à 2 673 556,80 € TTC pour Arpajon.

L'échéancier de financement, comprenant deux acomptes sur le prix HT en 2021 et 2022 et le versement de la TVA, exigible au moment de la remise d'ouvrage définitive, en 2023, est modifié comme suit, et ce, conformément à l'échéancier intégré au CRACL 2020 et validé fin 2020 par les communes :

- T4 2021 : 445.592,80 euros
- 2022 : 1.113.982 euros
- 2023 : 1.113.982 euros

- Le poste 4581 enregistre les dépenses d'investissement de l'opération cœur de ville pour la part qui sera refacturée à la CDEA.
- Dépenses d'équipements : Regroupe les chapitre 20-204-21-23-4581. Ce sont sur ces postes que nous retrouvons les reports de 5.3 M€ sur 2022.

E. Prospective et principaux projets d'investissement 2022 :

Les principaux projets 2022 sont les suivants :

Aménagement

Poursuite de la rénovation du centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville :

- Aménagement des espace publics (favorisé l'accessibilité, développer la végétalisation...)
- Mobilité (plan de circulation et stationnement avec l'ouverture d'un nouveau parking public 1h30 gratuite)
- Habitat (mise en place du permis de louer, déclinaison de l'OPAH communautaire, obligation de ravalement)
- Commerce, création de nouvelle surfaces commerciales et maitrise des cellules commerciale (foncière communautaire)

- **Stratégie Action cœur de ville**

Le dispositif national Action Cœur de ville a été prolongé jusqu'en 2026. La commune s'est dotée d'une stratégie basée sur la rénovation des espaces publics et de l'habitat en centre-ville, le soutien à la dynamique d'offre de commerces et de services publics et privés, la mise en valeur du patrimoine et l'animation du territoire local.

La Municipalité poursuit la mise en œuvre du plan d'action, avec notamment **le renforcement des actions en faveur de l'habitat.**

Le Conseil Municipal a voté par délibération du 22 septembre 2021 la mise en œuvre du dispositif du Permis de louer qui débutera en février 2022 par l'entrée en vigueur de la procédure de déclaration de mise en location (DML).

La création effective du poste de Manager de l'habitat permettra de renforcer les actions en faveur de la rénovation de l'habitat sur le périmètre du centre-ville et de suivre l'OPAH communautaire et les aides communales complémentaires valables sur tout le territoire communal. Ainsi en 2021, année de lancement de l'OPAH, 5 dossiers ont pu être validés ; les objectifs pour 2022 sont de 10 à 20 dossiers.

Par ailleurs, la Commune a délibéré en février 2021 pour la mise en place d'une aide incitative au ravalement de façades. Le Préfet a pris l'arrêté préfectoral nécessaire en décembre 2021 et la commune pourra lancer la communication et la campagne de sensibilisation auprès des propriétaires concernés dans le cœur de ville.

- **Gestion du patrimoine**

En 2022 est prévue la poursuite de la réorganisation et de l'optimisation de nos services techniques autour des trois pôles espaces publics, bâtiments et logistique afin de continuer à améliorer l'efficacité, la réactivité et la qualité du service public rendu

Par ailleurs, les nouveaux marchés d'entretien des espaces verts du patrimoine arboré et des bâtiments qui ont été renouvelés fin 2021, vont permettre d'optimiser encore l'utilisation de nos ressources financières tout en améliorant le service (ex : entretien du cimetière)

- **Transition écologique**
Il conviendra en 2022 de préparer le prochain marché d'exploitation du chauffage de nos bâtiments communaux, en vue de franchir une nouvelle étape dans la réduction de nos consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de notre patrimoine bâti

- **Entrée de Ville**
 - Lancement d'une étude de programmation sur l'entrée nord de la ville

- **Secteur Pt d'Etampes et CAF**
 - Etude d'aménagement du secteur de la CAF
 - Révision du PLU dont les 3 axes majeurs sont :
 - Limiter la constructibilité
 - Accroître les îlots de fraîcheur
 - Encadrer la mutation du site de la CAF
 - Végétalisation des projets d'aménagement
 - Maitriser la constructibilité

- **Accompagnement social et développement du tissu associatif**
 - Mise en place d'une mutuelle
 - Rénovation extension du centre socio-culturel

- **Enfance-Jeunesse**
 - Rénovation du groupe scolaire E. Herriot
 - Entretien Victor Hugo (rénovation de la cour)
 - Groupe scolaire de la ZAC des Belles Vues

- **Sécurité**
 - Poursuite de l'équipement vidéo-protection
 - Poursuite de la rénovation du nouveau poste de Police Municipale (Isolation Thermique par l'Extérieur)
 - Mise en place d'actions s'inscrivant dans une logique de Police Municipale pluri-communale

- **Cadre de vie – sport**
 - Aire de jeu dans les parcs
 - Rénovation des passerelles
 - Equipement sportif et action sport dans le cadre d'Arpajon Terre de jeu